

Table des matières

| | |
|-------------------------------------|---|
| Nouveaux délais pour des fongicides | 1 |
| Bulletin PV Cultures maraîchères | 1 |

Nouveaux délais pour des fongicides

Les délais d'écoulement des stocks et d'autorisation accordée à l'utilisateur final pour l'emploi de produits ont été actualisés pour les spécialités suivantes :

Valbon (W-6167, Stähler): Délai d'écoulement des stocks 30.06.2022 / Délai d'utilisation 31.08.2022.

Cercobin (W-6554, Stähler): Délai d'écoulement des stocks 30.06.2022 / Délai d'utilisation 31.08.2022.

Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 1: Le 1^{er} vol de la cécidomyie du chou (*Contarinia nasturtii*) débute dans des parcelles de choux et de colza de l'année dernière. Dans les régions menacées, commencez dès maintenant la surveillance du ravageur au moyen de pièges à phéromone (photo: Agroscope).



Photo 2: Dans les cultures de colraves, on voit apparaître de plus en plus fréquemment les taches foliaires dues à l'alternariose (*Alternaria brassicae*) (photo: Agroscope). Il faut systématiquement enfouir les déchets de récolte des séries récoltées.



Photo 3: Le vol d'invasion du puceron de la fève (*Aphis fabae*) se fait quasiment une seule vague à travers le Plateau. Contrôlez le cœur des plantes-hôtes usuelles, telles que les chénopodiacées et apiacées, ainsi que les tiges et inflorescences des haricots (photo: Agroscope).



Photo 4: L'activité du criocère de l'asperge (*Crioceris asparagi*) est en nette augmentation dans les cultures d'asperges, et les pontes sont en cours (photo: Agroscope).



Photo 5: Lors du contrôle des cultures ce lundi, nous avons constaté une première attaque de mildiou (*Peronospora viciae* f. sp. *pisi*) dans une culture de pois mangetout sous abri (photo: Agroscope).



Photo 6: Dans les cultures de légumes fruits sous abris, surveillez l'occurrence de foyers de pucerons, qui peuvent se signaler par la présence des petites exuvies blanches visibles sur cette photo (photo: Lisa Maddalena, Strickhof, Winterthur).



Photo 7: Nous avons obtenu les premières captures de punaises marbrées adultes (*Halyomorpha halys*) à différents endroits de l'ouest et de l'est du Plateau (photo: Agroscope). Les suivis réalisés en serre de référence nous aideront à vous avertir des débuts probables de la ponte dans les plantations précoces de légumes fruits.



Photo 8: On signale actuellement une première atteinte de cladosporiose (causée par *Cladosporium fulvum*) sur tomates. Elle se traduit typiquement par le développement d'un duvet velouté brun de sporanges à la face inférieure des feuilles (photo Agroscope). Contrôlez les cultures et faites un traitement si nécessaire.



Photo 9: Le danger d'atteinte de pourriture grise (causée par *Botrytis cinerea*) augmente maintenant sur les haricots à rames cultivés sous abris, en raison des brûlures ayant parfois touché le feuillage et/ou de la chute des pièces florales après fécondation (photo: Agroscope). Il est recommandé de contrôler les cultures.



Photo 10: En rapport avec la forte activité de ponte actuelle, nous capturons fréquemment, dans nos pièges jaunes, des femelles de mouches du chou dont l'abdomen est rempli d'œufs. Ceux-ci sont bien visibles par transparence sur cette photo d'Agroscope.

Vol massif des mouches des légumes

On constate actuellement, dans plusieurs régions de culture, une intensification nette de l'activité de vol de la **mouche du chou** (*Delia radicum*), des **mouches des semis** (*Delia platura*, *D. florilega*) et de la mouche de la carotte (*Psila rosae*). La météo tempérée de ce printemps et les précipitations annoncées devraient être très favorable au développement de ces ravageurs. Il est donc recommandé de prendre d'urgence des mesures de protection dans les régions menacées.

Mouche du chou: Dans les zones sujettes aux attaques, il convient de protéger **les plantons des divers choux:** (Choux à inflorescences, Choux à feuilles, Choux pommés, Chou de Bruxelles, Colrave), avant leur plantation, par un traitement à base de spinosade (divers produits). Les cultures sont considérées comme étant protégées des attaques aussi longtemps qu'elles sont recouvertes de voiles thermiques (bien entendu exempts de déchirures!). Si l'on décide de poser des filets anti-insectes après le retrait de ces protections thermiques, il convient de tenir compte des aspects suivants:

- Les cultures ou les surfaces à couvrir ne doivent pas avoir été l'objet d'attaques précédentes de mouches du chou, car celles-ci pourraient alors se multiplier sous les filets de protection, faisant office de «cages d'élevage».
- Les filets doivent être posés sitôt la plantation effectuée, et replacés immédiatement après chaque opération culturale requérant leur retrait momentané.

Sous ces filets de protection les températures sont plus élevées et l'évapotranspiration est plus réduite qu'en plein air. Il en résulte une stimulation de la croissance des plantes, mais également une augmentation des risques de développement de maladies cryptogamiques.

L'emploi d'une couverture absolument intacte, et avec des bordures bien closes, évite la probabilité que des mouches n'y pénètrent depuis l'extérieur.

Mouche de la carotte: Il est recommandé de traiter contre ce ravageur lorsque les captures dépassent le seuil de tolérance d'une mouche par piège et par semaine dans les cultures de carottes non couvertes de filets ou de voiles.

La substance lambda-cyhalothrine (divers produits, délai d'attente : 2 semaines) est autorisée pour la lutte contre la mouche de la carotte dans les cultures de **céleri-branche et de fenouil**. Outre cette même lambda-cyhalothrine, les substances bifenthrine (Talstar SC, [délai d'utilisation: 01.07.2022](#)), cyperméthrine (Cypermethrin, Cypermethrin S, Cyperméthrine Médol), alpha-cyperméthrine (Fastac Perlen), zéta-cyperméthrine (Fury 10 EW, [délai d'utilisation : 01.06.2022](#)) et deltaméthrine (Aligator, Deltaphar, Decis Protech) sont autorisées sur le **céleri-rave, la carotte, le panais et le persil à racine**, avec un délai d'attente de 4 semaines. Prenez garde au respect des autres charges d'utilisation.

BIO: En cas d'usage de filets de protection dans des sites habituellement menacés, il faut évidemment veiller à ce que ces couvertures demeurent bien hermétiques.



Photo 11: La surveillance de l'activité de vol par pièges jaunes est une condition impérative pour le succès de la lutte contre la mouche de la carotte (photo: Agroscope).



Photo 12: Duvet grisâtre de sporanges de mildiou sur un pseudo-bulbe de radis (photo: Agroscope).

Progression des attaques de mildiou dans les cultures de brassicacées

On signale actuellement des attaques de mildiou (*Peronospora parasitica*) sur colraves et sur radis. Contrôlez les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Contre le mildiou sur les **radis en plein champ et sous abris**, on peut utiliser azoxystrobine (divers produits) ou propamocarbe + fosétyl (Previcur Energy) avec un délai d'attente de 2 semaines, ou acibenzolar-S-méthyle (Bion) avec un délai d'attente d'une semaine. Sur les radis **en plein champ**, on peut aussi utiliser mandipropamide (Revus) avec un délai d'attente de 1 semaine.

Contre le mildiou sur **colraves en plein champ et sous abris** sont autorisés, azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top ; délai d'attente de 2 semaines), et le cuivre (Airone ; délai d'attente de 3 semaines).



Photo 13: Adulte ailé du puceron du saule (*Cavariella aegopodii*) sur une plante de fenouil (photo: Agroscope).

Attention: vol d'invasion du puceron du saule dans les cultures d'ombellifères!

On constate actuellement une infestation croissante de pucerons du saule (*Cavariella aegopodii*) dans les cultures de carottes. Cette espèce est susceptible de transmettre le Carrot red leaf virus (CtRLV). Dans les régions menacées, il est urgent de détecter l'éventuelle présence de ces pucerons vecteurs, et de recourir, si nécessaire, à un traitement aphicide ciblé afin de réduire les risques de propagation de la maladie.

Pour la lutte contre les pucerons sur **carottes en plein champ**, et en cas de forte pression d'infestation et de croissance rapide de la masse foliaire, le pirimicarbe est recommandé (Pirimicarb 50 WG, Pirimicarb, Pirimor). Le délai d'attente est de 1 semaine. Sont aussi autorisés les pyréthrinoïdes suivants, avec un délai d'attente de 2 semaines: alpha-cyperméthrine (Fastac Perlen), cyperméthrine (Cypermethrin, Cypermethrin S, Cyperméthrine Médol), deltaméthrine (Aligator, Deltaphar, Decis Protech), lambda-cyhalothrine (divers produits) ou zéta-cyperméthrine (Fury 10 EW, délai d'utilisation: 01.06.2022). Pour la bifenthrine (Talstar SC, délai d'utilisation: 01.07.2022), le délai d'attente est de 3 jours. On peut aussi utiliser spirotétramate (Movento SC) avec un délai d'attente de 3 semaines.

En culture bio, on peut utiliser, avec un délai d'attente de 3 jours : pyréthrine (BIOHOP DeI THRIN), pyréthrine + huile de sésame raffinée (divers produits) ou l'extrait de Quassia (Quassan). Le délai d'attente est d'une semaine pour les acides gras (Oleate 20, Siva 50, Vesol Pro, Vista) ; sont également autorisés les acides gras BIOHOP DeIMON, Lotiq, Natural et Neudosan Neu.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATAphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

Mentions légales

| | |
|------------------------------------|--|
| Données, Informations : | Daniel Bachmann, Christof Gubler & Lisa Maddalena, Strickhof, Winterthur (ZH) Daniela Hodel, Grangeneuve, Posieux (FR) Gaëtan Jaccard, Léa Bonnin, Vincent Doimo & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Martin Keller, Tamara Köke & Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Eva Körbitz, Simone Aberer & Vivienne Oggier, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins (BE) Suzanne Schnieper & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Philipp Trautzi, Arenenberg, Salenstein (TG) Jürgen Krauss & Matthias Lutz (Agroscope) |
| Éditeur : | Agroscope |
| Auteurs : | Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Anja Vieweger (FiBL) |
| Photos : | photos 1-2, 5, 7-11: C. Sauer (Agroscope); photos 3-4, 12-13: R. Total (Agroscope); photo 6: L. Maddalena, Strickhof, Winterthur |
| Coopération : | Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) |
| Adaptation française : | Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope) |
| Copyright : | Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch |
| Changements d'adresse, Commandes : | Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch |

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.